

**UDSIS**  
**union départementale scolaire et d'intérêt social**  
**des Pyrénées-Orientales**

**extrait du registre des délibérations**  
**séance du 25 novembre 2009**

L'an deux mille neuf et le 25 novembre, à 17 heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à THUIR, sous la présidence de Marcel MATEU, Vice-président délégué de l'U.D.S.I.S.

<b>N° délibération :</b>	<b>objet :</b>
<b>25/11/09 - 14</b>	<b>extension de la fonction légumerie à la cuisine centrale de Millas.</b>

**Présents :**

**représentants des conseillers généraux :**

Marcel MATEU, René OLIVE,

**représentants de l'assemblée syndicale :**

René BANTOURE, Roger FERRER, Marcel PEYTAVI, Roland BRUZY, Antoinette AMBROSINO, Alain LLENSE, Jean Paul TIXADOR, Arlette BIGORRE, Alain GOT, Henri VIDAL, Raymond LEMORT, François SABARDEIL, François MONTOYA, Grégory AGIN,

**Absents**

**représentants des conseillers généraux :**

Christian BOURQUIN, Pierre AYLAGAS ayant donné procuration à Marcel MATEU, Robert GARRABE ayant donné procuration à René OLIVE, Alain BOYER, Michel MOLY, Jean CODOGNES, Pierre ESTEVE, Guy CASSOLY, Jean Louis ALVAREZ,

**représentants de l'assemblée syndicale :**

Bernard FOULQUIER ayant donné procuration à Henri VIDAL, André BASCOU, Nicolas GARCIA.

**Le président**

**Expose** l'objectif immédiat du projet envisagé, à savoir la transformation de légumes de première gamme (bruts) pour une utilisation directe au sein de la cuisine centrale de Millas.

**Souligne** que ce projet constitue une phase de test d'une légumerie pouvant s'orienter vers le traitement de produits bruts pour assurer une distribution en 4<sup>ème</sup> gamme, répondant aux besoins totaux de l'UDSIS, et/ ou d'autres collectivités et établissements publics.

**Propose** « d'étendre » la fonction de la **zone légumerie** de la Cuisine Centrale de Millas dans les jours prochains, et de substituer à certains produits de 4<sup>ème</sup> gamme et 5<sup>ème</sup> par des produits bruts, et autant que de possible, BIO et de proximité. Ces produits seront sélectionnés en fonction de leur saisonnalité, de leur approvisionnement en circuit court.

**Précise** qu'il s'agirait d'utiliser dans ce premier temps les installations déjà existantes moyennant des adaptations relativement peu importantes et onéreuses, tant au niveau matériel qu'humain.

Il convient de prévoir en conséquence :

- Une réorganisation des tâches et du planning du personnel, celle-ci sera articulée autour du seul personnel actuel (descriptif et protocole ci-joint) ;
- L'acquisition de matériel spécifique à la fonction, dont l'enveloppe financière est d'un montant de 11000,00 Euros environ ;
- Le lancement de procédures de marchés publics, spécifiques à l'achat de légumes bruts selon les besoins de la Cuisine Centrale.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité:**

- **La validation** du projet préliminaire de l'extension de la fonction légumerie à la Cuisine Centrale de Millas tel qu'exposé précédemment.

> **L'acquisition de matériel** spécifique indispensable à l'extension de la fonction légumerie.

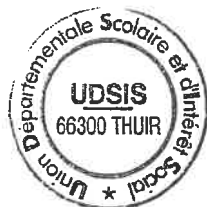
**et autorise le Président à procéder au :**

> **Le lancement** de la procédure ad hoc relative à l'achat de légumes bruts.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an que dessus  
Pour extrait conforme

**Le Vice Président de l'U.D.S.I.S.,**

**Marcel MATEU**



PREFECTURE  
PYRÉNÉES ORIENTALES  
- 4 DEC. 2009 |  
COURRIER